



**Saint-Honoré-
de-Témiscouata**
Au sommet!

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du mardi 10 novembre 2026 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 411

Décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réfection des infrastructures souterraines de la chaussée de la rue Principale

Les personnes intéressées par le présent règlement peuvent le consulter au bureau municipal situé au 99, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi et mercredi : 13 h à 16 h 30

Mardi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 13 h

Une copie peut être obtenue sans frais par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal ou par courriel à l'adresse suivante
admin@sainthonoredetemiscouata.ca

DONNÉ À SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA,
ce 14^e jour d'octobre 2026.

Josée Chouinard
Directrice générale et greffière-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET : Règlement no 411 - Décrétant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réfection des infrastructures souterraines de la chaussée de la rue Principale ;

Je soussignée, Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière, résidant à Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie entre 8h et 16h30, le 15^e jour d'octobre 2026, à chacun des endroits suivants :

- Édifice municipal
- Site Web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour d'octobre 2026.

Josée Chouinard,
Directrice générale/greffière-trésorière